

<b>Aide à l'emploi</b>	<b>Impulsion Insertion</b>
<b>Quels travailleurs ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé depuis au moins 18 mois</li> <li>- Avoir moins de 25 ans</li> <li>- N'avoir aucune expérience professionnelle</li> <li>- Avoir sa résidence principale en Wallonie de langue française</li> </ul> <p>Le bénéficiaire ne peut bénéficier du contrat d'insertion qu'une seule fois.</p>
<b>Quels employeurs ? A quelles conditions ?</b>	<p>Tous les employeurs A condition d'offrir un contrat d'au moins 1 an à temps plein</p>
<b>Avantages pour l'employeur</b>	<p>Une aide de 700euros par mois durant 12 mois</p>
<b>Avantages pour le travailleur</b>	<p>Acquérir une première expérience professionnelle</p>
<b>Démarches</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contacter le Forem</li> <li>2. L'employeur déduit l'allocation de travail du salaire mensuel. Le travailleur introduit la demande d'activation de l'allocation auprès de son organisme de paiement (Syndicat ou CAPAC).</li> </ol>

